

Pilule sans ordonnance : les gynécologues s'y opposent

par Audrey Vaugrente

Une fédération de gynécologues s'oppose à la pétition qui réclame l'accès à une pilule progestative sans ordonnance. L'officine n'offrirait pas le même échange qu'un cabinet.



photographee.eu/epictura

La pilule contraceptive sans ordonnance, les gynécologues n'en veulent pas. Ils l'ont clairement établi dans un communiqué publié par la Fédération nationale des collèges de gynécologie médicale (FNCGM). La contraception hormonale reste un médicament et ne saurait être délivrée à la légère, explique cet organisme qui représente les collèges régionaux de gynécologie.

Faciliter l'accès à la contraception, c'est l'objet avoué de [la pétition](#) lancée sur Change.org par le Collectif des pharmaciens et le Planning Familial. Les signataires demandent donc qu'une pilule contenant un progestatif seul soit disponible sans ordonnance.

Des questions sans réponse

« Choisir une pilule adaptée ne se fait pas sous les conseils d'une maman, d'une copine ou d'un pharmacien en quelques minutes », objecte la FNCGM. Au-delà de l'attaque peu courtoise, les gynécologues soulignent surtout l'importance que revêt, à leurs yeux, la consultation médicale dédiée à la contraception. Ce rendez-vous fournit, en effet, l'occasion de parler de la santé sexuelle de manière plus large.

« Il est impensable qu'une jeune femme puisse exposer toutes ses interrogations au sujet des effets indésirables ou encore de la sexualité derrière le comptoir d'une pharmacie », poursuit la FNCGM. Cette problématique est au cœur du débat qui sépare les signataires des [opposants](#) à la pétition. De fait, comment le pharmacien sera-t-il rémunéré pour le temps qu'il passe à conseiller une patiente ? Un espace sera-t-il proposé pour effectuer cet échange en toute confidentialité ? Autant de questions auxquelles la pétition ne répond pas.

Des solutions existent déjà

La FNCGM rappelle, en outre, que la consultation chez le gynécologue n'est pas essentielle au renouvellement d'une contraception. Les pharmaciens ont le droit, afin d'éviter une interruption, de renouveler une ordonnance de moins d'un an – et ce pour une durée de 6 mois maximum. D'autant qu'il est possible d'obtenir le précieux document auprès [d'un médecin généraliste](#) ou [d'une sage femme](#). Les délais d'attente sont donc moins longs.

Les auteurs de la pétition ont tout de même prévu un cadre à la délivrance de la pilule progestative. Pas question de remettre le contraceptif comme une boîte de paracétamol. Les femmes qui souhaitent en bénéficier devraient d'abord remplir un questionnaire précis. Les pharmaciens devront aussi s'engager à évoquer ouvertement les autres formes de contraception.